



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'économie et du travail

Rapport

Étude détaillée du projet de loi n° 43 – Loi favorisant l'information sur la dangerosité des produits présents en milieu de travail et modifiant la Loi sur la santé et la sécurité du travail

(Texte adopté sans amendements)

Procès-verbaux des séances des 20 et 21 mai 2015

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 1173-20150526

QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE SÉANCE, LE MERCREDI 20 MAI 2015	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	2
ÉTUDE DÉTAILLÉE	2
DEUXIÈME SÉANCE, LE JEUDI 21 MAI 2015	4
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	5
REMARQUES FINALES	6

Première séance, le mercredi 20 mai 2015

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 43 – Loi favorisant l'information sur la dangerosité des produits présents en milieu de travail et modifiant la Loi sur la santé et la sécurité du travail (Ordre de l'Assemblée le 19 mai 2015)

Membres présents :

- M. Cousineau (Bertrand), président
- M. St-Denis (Argenteuil), vice-président

- M. Auger (Champlain)
- M. Bourgeois (Abitibi-Est) en remplacement de M. Drolet (Jean-Lesage)
- M. Fortin (Pontiac)
- M. Hamad (Louis-Hébert), ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- M. Laframboise (Blainville) en remplacement de M. Lamontagne (Johnson)
- M. LeBel (Rimouski)
- M. Leclair (Beauharnois), porte-parole de l'opposition officielle en matière de travail, en remplacement de M. Therrien (Sanguinet)
- M. H. Plante (Maskinongé)
- M. Polo (Laval-des-Rapides)
- M^{me} Roy (Arthabaska), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de travail

Autre participante :

- M^e Nancy Béliveau, Commission de la santé et de la sécurité du travail

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 12, M. Cousineau (Bertrand) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Hamad (Louis-Hébert) fait des remarques préliminaires.

Il est convenu de permettre à M^c Béliveau de prendre la parole.

M. Hamad (Louis-Hébert) poursuit ses remarques préliminaires.

M. Leclair (Beauharnois) et M^{me} Roy (Arthabaska) font des remarques préliminaires.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : Après débat, l'article 1 est adopté.

Article 2 : Après débat, l'article 2 est adopté.

Article 3 : Après débat, l'article 3 est adopté.

Article 4 : L'article 4 est adopté.

Article 5 : Après débat, l'article 5 est adopté.

Article 6 : Après débat, l'article 6 est adopté.

Article 7 : Après débat, l'article 7 est adopté.

Articles 8 et 9 : Les articles 8 et 9 sont adoptés.

Article 10 : Après débat, l'article 10 est adopté.

Article 11 : L'article 11 est adopté.

Article 12 : Après débat, l'article 12 est adopté.

Article 13 : Après débat, l'article 13 est adopté.

Article 14 : Un débat s'engage.

À 17 h 25, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 23 minutes.

Le débat se poursuit.

À 18 heures, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Dany Hallé

Claude Cousineau

DH/sq

Québec, le 20 mai 2015

Deuxième séance, le jeudi 21 mai 2015

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 43 – Loi favorisant l'information sur la dangerosité des produits présents en milieu de travail et modifiant la Loi sur la santé et la sécurité du travail (Ordre de l'Assemblée le 19 mai 2015)

Membres présents :

- M. Cousineau (Bertrand), président
- M. St-Denis (Argenteuil), vice-président

- M. Auger (Champlain)
- M. Drolet (Jean-Lesage)
- M. Fortin (Pontiac)
- M. Hamad (Louis-Hébert), ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- M. LeBel (Rimouski)
- M. Leclair (Beauharnois), porte-parole de l'opposition officielle en matière de travail, en remplacement de M. Roy (Bonaventure)
- M. H. Plante (Maskinongé)
- M. Polo (Laval-des-Rapides)
- M^{me} Roy (Arthabaska), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de travail

Autre participante :

- M^e Nancy Béliveau, Commission de la santé et de la sécurité du travail
-

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 03, M. Cousineau (Bertrand) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission du remplacement.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 14 (suite): Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^e Béliveau de prendre la parole.

Après débat, l'article 14 est adopté.

À 15 h 44, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Articles 15 à 22 : Les articles 15 à 22 sont adoptés.

Article 23 : Après débat, l'article 23 est adopté.

Article 24 : Après débat, l'article 24 est adopté.

Article 25 : L'article 25 est adopté.

Article 26 : Après débat, l'article 26 est adopté.

Articles 27 et 28 : Les articles 27 et 28 sont adoptés.

Article 29 : Après débat, l'article 29 est adopté.

Annexe I : L'annexe I est adoptée.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

M. Cousineau (Bertrand) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

REMARQUES FINALES

M^{me} Roy (Arthabaska), M. Leclair (Beauharnois) et M. Hamad (Louis-Hébert) font des remarques finales.

À 15 h 59, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux au lundi 25 mai 2015, où elle poursuivra un autre mandat.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Dany Hallé

Claude Cousineau

DH/sq

Québec, le 21 mai 2015